

Page: 1/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C
- · No CAS:

75-09-2

· Numéro CE:

200-838-9

· Numéro index:

602-004-00-3

- · Numéro d'enregistrement 01-2119480404-41
- · **UFI**: 99XQ-R4QU-100V-241W
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation:

Réactif pour analyses

EuPCS: PC-TEC-19 Reagents and laboratory chemical

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

HEYL ANALYSIS TECHNOLOGIES 9 Rue D'Alembert Techniparc FR-91240 Saint-Michel-Sur-Orge Téléphone +33 (0) 169 46 17 17 Télécopie +33 (0) 169 46 17 40 e-mail contact@heyl-at.com Internet www.heyl-at.com

- · Service chargé des renseignements: product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

(suite page 2)



Page : 2/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: dichlorométhane

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dichlorométhane

· Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

· Conseils de prudence

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

CAS: 75-09-2 dichlorométhane

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 200-838-9
- · Numéro index: 602-004-00-3
- · **SVHC** Non applicable.

FR_FR



Page: 3/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Recourir à un traitement médical.

· Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Etourdissement

Perte de connaissance

Toux

Nausées

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Phosgène

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)



Page: 4/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

- · Température de stockage recommandée: 15 25 °C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 75-09-2 dichlorométhane

VLEP Valeur momentanée: 356 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 178 mg/m³, 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée

- · Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre: Type AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)



Page : 5/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 4)

Protection des mains:



Gants de protection

Porter des gants selon EN 374.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm Valeur pour la perméabilité: taux = 4 (> 120 min)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection selon EN 166



Lunettes de protection hermétiques selon EN 166

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Liquide
Incolore
Caractéristique
Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: -95,1 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 40 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 13 Vol %
Supérieure: 22 Vol %
Point d'éclair Non déterminé.

• Température d'auto-inflammation 605 °C

Non déterminé.
• Température de décomposition:
• pH

Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

(suite page 6)



Page: 6/10

Date d'impression: 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 5)

· Viscosité:

· Cinématique: Non déterminé. · Dynamique à 20 °C: 0,43 mPas

· Solubilité

· l'eau à 20 °C: 20 q/l

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 453 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,33 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Solvants organiques: 100,0 % · Masse moléculaire 84,93 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux alcalins.

Réactions au contact des métaux pulvérulents.

(suite page 7)



Page: 7/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 6)

Réactions aux métaux alcalino-terreux.

Réaction aux amines.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCI)

Phosgène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 75-09-2 dichlorométhane			
Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/7 h	49 mg/l (souris)	

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

(suite page 8)



Page: 8/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 7)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1593

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1593 DICHLOROMÉTHANE
· IMDG, IATA DICHLOROMETHANE

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 6.1 Matières toxiques.

· Étiquette 6.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières toxiques.

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 60 No EMS: F-A,S-A

· Segregation groups (SGG10) Liquid halogenated hydrocarbons

Stowage Category

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: néant

ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

(suite page 9)



Page: 9/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

	(suite de la page 8
	1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
·IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (ÉQ)	Code: E1
, , , ,	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 59
- Réglement (CE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

la substance n'est pas comprise

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
- la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Page: 10/10

Date d'impression : 02.10.2025 Révision: 02.10.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: Polyamin Test Reagenz C

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- · Service établissant la fiche technique: product safety department
- · Date de la version précédente: 17.01.2022
- · Numéro de la version précédente: 12
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR_FR